

Markus Zahner

A quoi dois-je veiller lors du traitement des instruments?

Article de la série «L'hygiène au cabinet médical»

Avec la disponibilité croissante de produits stériles à usage unique à des prix raisonnables, le traitement des instruments a perdu en importance au cabinet médical. A présent, de nombreux cabinets médicaux spécialisés peuvent totalement se passer de bac de désinfection et de stérilisateur. En revanche, pour des raisons financières et pour des raisons de formation technique, les cabinets de médecine de premier recours sont toujours tributaires d'un traitement adéquat et sûr des instruments.

Traitement des instruments (nettoyage, désinfection, stérilisation)

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les produits thérapeutiques (au 1^{er} janvier 2002) et de l'Ordonnance sur les dispositifs médicaux (au 1^{er} avril 2010), les exigences en matière de retraitement des dispositifs médicaux ont été définies. Les règles concernant le traitement des dispositifs médicaux en cabinet médical et dans le domaine ambulatoire sont devenues plus exigeantes au cours de ces dernières années.

Swissmedic a publié des instructions «Bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux pour les cabinets médicaux et les cabinets dentaires ainsi que d'autres utilisateurs de petits stérilisateurs à la vapeur d'eau saturée» (dernière version: avril 2010), qui peuvent être téléchargées sur son site internet. Swissmedic a également élaboré un guide pour l'achat d'un petit stérilisateur à la vapeur d'eau. Les deux documents peuvent être téléchargés sous www.swissmedic.ch/md.asp > Utilisation professionnelle et hôpitaux > Stérilisation dans les cabinets.

D'une manière générale, les principes suivants s'appliquent:

- Le traitement des dispositifs à usage unique n'est pas autorisé.

- Le degré de traitement (nettoyage, désinfection, stérilisation) est fonction de l'usage prévu de l'instrument. Il convient de faire la distinction entre les dispositifs médicaux non-critiques, semi-critiques et critiques.
- Il n'y a pas de désinfection sans nettoyage! Les instruments qui sont stérilisés doivent au préalable avoir fait l'objet d'un processus de nettoyage/désinfection.
- La désinfection peut être chimique ou thermique (ou combinaison des deux procédés). Au cabinet médical, il semblerait qu'elle soit le plus souvent chimique (immersion dans une solution désinfectante). Le temps d'action dépend du produit désinfectant et de sa concentration (indications du fabricant). Il est dès lors impossible de fournir des indications générales (au même titre que pour les désinfectants cutanés).
- La stérilisation s'effectue généralement par stérilisation à la vapeur.

Conseil pour la pratique

- Contrôler régulièrement le stérilisateur, réaliser éventuellement des essais interlaboratoires périodiques.
- Consigner par écrit les résultats de stérilisation.

Correspondance:

Dr Markus Zahner
Praxis im Zentrum
Im Zentrum 10
8634 Hombrechtikon
m.a.zahner[at]hin.ch

Tableau 1

Traitement des instruments (nettoyage, désinfection, stérilisation).

| | |
|-----------------|--|
| Pré-traitement | Rassembler rapidement dans un haricot les instruments usagés, à l'exception des lames acérées et des aiguilles, et les faire tremper; ne pas les laisser éparpillés et sécher. Immerger les instruments durant au moins 30 minutes dans un bac de désinfection; remplir de grandes cuves de désinfectant; toujours utiliser la solution correctement diluée; après la date d'expiration, vider le désinfectant dans l'évier après l'avoir dilué avec beaucoup d'eau. Nettoyer les instruments avec du savon liquide, de l'eau chaude et une brosse à manche. Toujours travailler avec des gants non stériles et éviter les projections dans les yeux ou sur la peau (sinon, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau). Sécher les instruments trempés et rincés avec un chiffon jetable et les mettre dans une poche de stérilisation de taille adaptée. Emballer les ciseaux et les pinces en les laissant légèrement ouverts et protéger éventuellement les pointes avec un embout ou une compresse afin d'éviter une perforation du film. |
| Stérilisation | Utiliser uniquement des stérilisateurs à la vapeur modernes de classe B avec un programme à 134 °C d'une durée de 18 minutes. Nettoyer régulièrement la chambre du stérilisateur et le réservoir d'eau; remplir d'eau distillée fraîche; contrôler le filtre de ventilation et le joint de la porte. Faire réaliser deux fois par an un contrôle qualité externe de la stérilisation. |
| Post-traitement | Bien laisser sécher la poche de stérilisation et y inscrire la date de stérilisation et la date d'expiration de la stérilisation (6 mois plus tard). Conserver les instruments et les bandages au sec et à l'abri de la lumière dans des tiroirs ou des boîtes. Au moins une fois par mois, contrôler l'intégrité des poches, ainsi que les dates d'expiration. En cas de dépassement de la date d'expiration, mettre le matériel dans une nouvelle poche et stériliser à nouveau. |